



**Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)**

[Lundi 17 février 2020]

Date de la convocation

11 février 2020

Date d'affichage

18 février 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 31

Présents : 25

Procurations : 1

Votants : 26

Patrice GAUSSERAND, Maire, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Monique GUILLE, Alain SORIANO, Francis RUFFEL, Dominique HIRISSOU, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Martine VIOLETTE, Thierry BODDI, Lahcene BAAZIZ, David AMALRIC, Eric PILUDU, Christelle HARDY, Martine BOISSIERE, Laurent SQUASSINA, Aurélie TREILHOU, Jean BATAILLOU, Michèle RIEUX, Paul-François COLLIN, Chantal CAUSSE, Marie-Françoise BONELLO, Marie-Christine BOUTONNET, Thomas DOMENECH, Bernard BARTHE, *Conseillers*

Absents et représentés : Pierre COURJAULT-RADE,Absents : Magali CAMALET, Stéphanie NELATON, Françoise BONNET, Maxime BARBAOUAT, Philippe PILLEUX**N° 018/ 2020**Secrétaire de séance : *Martine Souquet***OBJET DE DELIBERATION : Conclusion d'un contrat de prêt à usage Commune/M. SAUX**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire de plusieurs parcelles situées petit chemin de Viars.

En vue d'officialiser le prêt à titre gratuit de ces terrains agricoles et conformément aux dispositions des articles 1875 et suivants du Code Civil, il est proposé de conclure un contrat de prêt à usage (ci-annexé) entre la Commune et M. SAUX Pierre, demeurant 169 chemin des Sept Fous – 81600 Gaillac, concernant les parcelles suivantes :

Parcelle	contenance	adresse	Nature
MA 25	2 957 m ²	Petit chemin de Viars	Terres
MA 26	3 615 m ²	Petit chemin de Viars	Terres
MA 27	3 615 m ²	Petit chemin de Viars	Terres
MA 30	10 472 m ²	Petit chemin de Viars	Terres

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le contrat de prêt à usage entre la Commune et M. SAUX annexé à la présente délibération.

1 annexe

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,**APPROUVE** le contrat de prêt à usage entre la Commune et M. SAUX annexé à la présente délibération,**AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint Délégué à signer ledit contrat de prêt à usage et toute pièce nécessaire relative à ce dossier

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Gaillac, le 18 février 2020

Le Maire

Patrice GAUSSERAND

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20200218-018-2020-DE
Date de télétransmission : 18/02/2020
Date de réception préfecture : 18/02/2020